



# FRAIS DE REPAS HORS BUREAU AG/OPCO UN "AUTO-FINANCEMENT" À PEINE DISSIMULÉ

TOUS LES DOUANIERS EXERÇANT DANS LES SERVICES AG/OP CO QUI SONT AMENÉS À SORTIR DU BUREAU DOIVENT FINANCER LEUR REPAS DÈS LORS QU'ILS EXERCENT LEUR ACTIVITÉ SUR LEUR COMMUNE DE RÉSIDENCE OU SUR LES COMMUNES LIMITROPHES DANS LES GRANDES VILLES !

**POUR LA CFDT DOUANE, CETTE SITUATION EST ANORMALE, NOUS DEVONS ARRÊTER DE SUPPLÉER À NOTRE ADMINISTRATION QUI NE NOUS DONNE PAS DE MOYENS.**

Tous les douaniers qui exercent dans la branche Ag/Co et qui sont amenés à sortir du bureau (CI/VITI/SRE/SRA/Agents Poursuivants/Agents de contrôle/Dédouanement/Correspondants Sociaux...) savent bien, hélas, qu'ils doivent eux-mêmes, financer leur repas dès lors qu'ils exercent leur activité sur leur commune de résidence ou sur les communes limitrophes dans les grandes villes ! Et donc ils en sont de leur poche, quel scandale !

**La CFDT Douane ne cesse de dénoncer cette situation foncièrement anormale.**

Nous devons refuser de suppléer plus longtemps, notre administration, incapable de donner des moyens convenables à tous ses agents sur l'ensemble de ses DI. Car une nouvelle fois, les règles de défraiement et de prise en charge des repas varient d'une fonction à l'autre et d'une Inter-région à l'autre. On est contraint de déplorer des pratiques diverses :

## DES PRATIQUES DIVERSES

**Attribution d'une IFD (Indemnité Forfaitaire de déplacement) pour certains :** cette indemnité dont le taux est variable a pour objectif de couvrir les frais de repas et éventuellement de nuitées pour des agents appelés à se déplacer fréquemment dans un rayon d'action limité.

**Pour d'autres :** L'obligation d'accéder à un restaurant administratif, même quand celui-ci ne l'est pas dans un délai raisonnable et multiplie fortement les contraintes.

**Et enfin pour certain : Que dalle ! Nada ! Certaines DI ne se préoccupent pas du tout des agents qui travaillent hors de leur bureau, faisant même parfois semblant de les découvrir quand on évoque le problème...**

Encore plus depuis que l'inflation ne cesse d'amputer nos salaires, hors de question que les douaniers en soient de leur poche en exerçant leurs missions de contrôles, de soutien ou de représentation. Cette situation ubuesque pénalise nos collègues qui pour certains peuvent avoir à déboursé une centaine d'euros par mois pour exercer leurs missions, sans aucun défraiement.

## LA CFDT EXIGE UNE DOCTRINE CLAIRE ET NATIONALE

- Une généralisation de l'attribution des IFD pour toutes et tous les collègues effectuant des déplacements dans le cadre de leur activité
- Toute pseudo doctrine locale ayant pénalisé financièrement nos collègues doit faire l'objet d'un rattrapage rapide et complet.

**La CFDT Douane ne cesse d'agir pour le quotidien des douaniers et considère qu'il est urgent pour la DG d'agir concrètement pour les agents AG/CO/CI qui sont amenés à se déplacer régulièrement hors du bureau.**

**LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS ENTRAÎNÉS PAR SES FONCTIONS EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'EMPLOYEUR, L'ADMINISTRATION BALLADE SES AGENTS DEPUIS DES ANNÉES. POUR LA CFDT DOUANE CETTE PERTE DE POUVOIR D'ACHAT EST UN PROBLÈME RÉEL QU'IL EST TEMPS DE RÉSOUDRE !**

FRAIS DE REPAS  
HORS BUREAU DES  
AG/CO,  
OCTOBRE 2023



[FINANCES.CFDT.FR](https://finances.cfdt.fr)